



Orges, le 5 novembre 2019

PREAVIS MUNICIPAL N° 08/ 2019

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

Concerne : Demande d'un crédit d'étude de CHF 19'800.- (HT) concernant l'assainissement et l'agrandissement de la STEP ou le raccordement au réseau d'assainissement de Valeyres-sous-Montagny.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Bien que datant de 1974, notre station d'épuration fonctionne bien et ses rejets sont conformes aux exigences légales. Elle a été constamment entretenue avec soins par les collaborateurs de la commune et ses équipements électromécaniques ont été régulièrement maintenus au standard qualitatif du moment.

Cependant, elle est dimensionnée pour 330 équivalents habitants, ce qui signifie qu'elle travaille en limite de charge. Il est probable que l'arrivée, attendue, de quelques dizaines d'habitants supplémentaires ces prochaines années conduira à sa saturation.

La surface de la parcelle sur laquelle elle est située est suffisante pour qu'un agrandissement soit possible. Il convient toutefois de dimensionner et chiffrer l'étendue de cette modernisation et de s'assurer que la statique du sol la permette. En parallèle, nous devons nous poser la question d'éventuellement avancer notre raccordement à la station régionale d'Yverdon-les-Bains, envisagé pour l'instant aux alentours de 2040.

L'étude que nous désirons entreprendre doit permettre d'évaluer les coûts respectifs de ces variantes afin de pouvoir valablement les comparer. Nous pourrons ensuite revenir vers vous pour vous proposer un projet qui tienne compte d'un maximum de paramètres.

L'offre annexée est proposée par le bureau d'ingénieurs qui nous conseille depuis de nombreuses années dans d'optimisation de l'exploitation de cet ouvrage. Sa bonne connaissance de la situation lui permettra d'aller rapidement en besogne ; c'est pourquoi nous avons renoncé à demander des devis à d'autres bureaux (note : la validité du prix annoncé fin 2018 nous a été confirmée).

Ceci exprimé, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter le texte suivant :

Le Conseil général d'Orges

- sur proposition de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission de gestion et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

art. 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 19'800.- (HT) « assainissement et agrandissement de la STEP ou raccordement au réseau d'assainissement de Valeyres-sous-Montagny, étude préliminaire ».

art. 2 : de financer ces travaux au moyen de l'emprunt

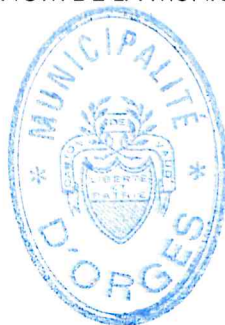
art. 3 : d'amortir cette dépense sur 5 ans

art. 3 : de valoriser cette étude sur le compte au bilan 9.141.01 – Installations industrielles STEP

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-Ph Petitpierre



La Secrétaire :

C. Woëts